



Mémoire

présenté au

**Secrétariat de la croissance démographique
dans le cadre des consultations publiques
tenues à Caraquet le 24 juillet 2007**

sur

L'élaboration d'une stratégie de croissance démographique pour le Nouveau-Brunswick

par

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

Le 24 juillet 2007

Élaboration d'une stratégie de croissance démographique au Nouveau-Brunswick

Comme elle l'a déjà fait dans le cadre des consultations organisées par le Groupe de travail sur l'autosuffisance et de celles menées par la Commission sur l'éducation postsecondaire, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) tient à partager quelques réflexions avec le Secrétariat à la croissance démographique, en ce qui a trait à l'élaboration d'une stratégie de croissance démographique pour le Nouveau-Brunswick.

Réalité linguistique

D'entrée de jeu, le document de consultation sur le nouveau site Internet du Secrétariat, pour solliciter les commentaires du public, nous semble bien résumer les nombreux défis qui attendent le gouvernement, s'il veut réellement contrer le phénomène de décroissance démographique auquel la province fait face.

Néanmoins, parmi les données démographiques présentées dans ce document pour sensibiliser la population au fait que «c'est le temps d'agir», la SAANB doit, encore une fois, souligner et déplorer l'absence de référence au fait que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada et que sa population est à 33% formée de francophones.

C'est pourtant une donnée incontournable qui, à notre avis, devrait influencer tout plan d'action du gouvernement provincial. Or, dans la partie 4 du document qui expose brièvement les intentions du gouvernement en matière de stratégie de croissance démographique, nous ne retrouvons nulle part son engagement à respecter et à maintenir un accroissement équitable des deux communautés linguistiques de la province.

C'est une omission qui doit être immédiatement corrigée, pour assurer que les politiques publiques qui seront mises en place respectent l'esprit et la lettre de la *Loi 88* portant sur l'égalité des deux communautés de langue officielle au Nouveau-Brunswick, et l'enchâssement des principes de cette *Loi* dans la Constitution canadienne.

Stratégie de croissance démographique

Dans le document *C'est le temps d'agir* quelques problèmes démographiques auxquels est confrontée la province sont clairement identifiés : faible taux de fertilité, baisse du taux des naissances, vieillissement de la population, migration des jeunes vers d'autres provinces et peu de nouveaux arrivants. Pour élaborer des stratégies d'actions efficaces, qui tiennent compte de la spécificité linguistique de la province, le Secrétariat de la croissance démographique doit d'abord connaître jusqu'à quel point ces différents facteurs affectent l'une ou l'autre des communautés linguistiques.

Par ailleurs, comme le gouvernement, la SAANB croit que l'accroissement de l'immigration francophone est certainement un bon moyen de combattre la décroissance démographique. Cependant, elle est d'avis qu'il serait irréaliste pour une province rurale comme le Nouveau-Brunswick de ne miser que sur l'immigration pour augmenter le taux de croissance démographique et atteindre l'autosuffisance.

Recommandation

Attendu que les différents problèmes démographiques auxquels la province est confrontée varient selon la langue et la culture des deux communautés de langues officielles, **la SAANB recommande :**

Que le Secrétariat de la croissance démographique adapte la stratégie de croissance démographique qu'il développera au fait que la population du Nouveau-Brunswick est composée de 33 % de francophones et que les besoins et réalités des deux communautés sont différents.

Politique familiale

Pour l'instant, il n'existe pas d'approche globale et concertée en matière de politique familiale au Nouveau-Brunswick : il serait grand temps de l'imaginer. Nous sommes d'avis qu'une politique familiale pour favoriser l'accroissement du taux de natalité doit faire partie de la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement doit d'abord réaliser que le capital humain est la première des ressources dont il dispose. Il doit se doter d'une vision à long terme visant la pérennité de toutes les régions de la province, en développant le potentiel économique de chacune (création d'emplois, meilleure gestion de nos ressources naturelles) et en repensant ses politiques de soutien à la famille pour contrer la dénatalité.

De nombreuses mesures de soutien à la famille devraient être développées ou améliorées, en commençant par réduire significativement le taux d'endettement des jeunes couples étudiants et en modifiant les modalités de remboursement de la dette étudiante.

Par ailleurs, le nombre des places en garderies publiques pour la petite enfance et après l'école devrait être augmenté, pour éviter des listes d'attente qui peuvent aller de deux à trois ans, selon l'âge de l'enfant. Les jeunes parents sont souvent obligés d'utiliser ces services, lorsque les deux parents doivent travailler pour subvenir aux besoins familiaux. De plus, les frais de garderie devraient être réduits considérablement. Aujourd'hui, les parents doivent déboursier près de 600 \$ par mois pour la garde d'un seul enfant, presque l'équivalent d'un loyer ou d'une hypothèque! Enfin, les mesures fiscales devraient être revues afin de permettre à l'un ou l'autre des parents de demander le remboursement des frais de garde et non seulement à celui ou celle qui reçoit les prestations familiales.

Parallèlement et comme le mentionne le mémoire de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, l'accès à des services de qualité destinés à la famille devrait être amélioré, afin de s'assurer que les familles vivant dans la province soient en bonne santé physique et mentale, aient des occasions d'apprentissage adéquates et qu'un appui constant leur soit démontré.

Recommandation

Étant donné que l'augmentation du taux de naissances est un facteur essentiel dans la croissance démographique de la province, **la SAANB recommande :**

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick intègre dans sa stratégie de croissance démographique une politique familiale favorisant l'augmentation du taux de natalité. Cette politique familiale devrait contenir des incitatifs pour les familles désireuses d'avoir des enfants tels l'instauration de services de garderies publiques abordables, des services de soutien à la petite enfance, la réduction du taux d'endettement des étudiants, certaines mesures fiscales favorisant l'augmentation du taux de natalité.

Immigration

La province s'est donnée pour objectif d'accroître l'immigration de 5000 nouveaux arrivants par année d'ici 2015 et de faire passer le taux de rétention actuel de 60% à 80% d'ici 2015 également.

La SAANB s'est impliquée activement dans le dossier de l'accueil et de l'intégration des immigrants en effectuant une recherche sur le sujet, en partenariat avec le Conseil des minorités multiculturelles du Nouveau-Brunswick, en 2002. **Vous pourrez consulter cette recherche, intitulée *L'accueil et l'intégration des immigrants francophones du Nouveau-Brunswick*, réalisée par Okana-solutions marketing que nous annexons à ce document, plus particulièrement les recommandations qui se trouvent à la page 38.** Cette recherche a mené à la mise sur pied par la SAANB de la Table de concertation sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

La Table de concertation sur l'immigration francophone travaille déjà, depuis plusieurs années, sur ces questions d'accueil, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants. Elle a également collaboré avec le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick à l'élaboration d'une politique en matière d'immigration.

Même si la SAANB souhaitait la mise en place d'un ministère ou d'un secrétariat à l'immigration, elle compte beaucoup sur le Secrétariat à la croissance démographique pour lui permettre de poursuivre le travail entrepris. Grâce à ses efforts et à ceux de la Table de concertation sur l'immigration francophone, la communauté s'est prise en mains jusqu'à un certain point. Mentionnons le travail accompli par le Carrefour d'immigration rurale inc. de Saint-Léonard, la création du Centre d'accueil des immigrants et immigrantes du Grand Moncton (CAIIMM), les efforts de l'Association multiculturelle du Grand Moncton (MAGMA) pour offrir des cours de français aux immigrants et les démarches entreprises par plusieurs municipalités francophones pour développer et améliorer leur structure d'accueil.

Mais il reste énormément à faire, tant au niveau de la sensibilisation de la communauté d'accueil, qu'à celui de la mise en place d'une structure provinciale francophone d'accueil et d'intégration. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui touche toutes les sphères de notre société et qui ne peut être laissé à la charge de groupes qui fonctionnent en grande partie grâce aux bénévoles. Par ailleurs, la province ne doit pas se donner des objectifs purement démographiques et économiques avec l'immigration; elle doit également considérer les autres aspects : social, culturel et humanitaire.

Recommandation

Afin d'atteindre l'objectif fixé par la province en matière d'immigration et pour assurer un équilibre linguistique, **la SAANB recommande :**

Que la stratégie du Nouveau-Brunswick portant sur l'immigration comporte des mesures visant à respecter l'équilibre démographique des deux communautés de langue officielle.

Que le Secrétariat à la croissance démographique soit doté d'un budget qui lui permette d'appuyer financièrement et de façon significative les efforts déployés par les groupes existants, comme la Table de concertation et le CAIIMM ou d'autres groupes comme le réseau des femmes immigrantes ou le collectif des femmes du Nouveau-Brunswick qui s'impliquent dans le domaine de l'accueil, de l'intégration et de la rétention des immigrants.

Que le Secrétariat de la croissance démographique appuie financièrement la création d'un poste de coordonnateur à l'immigration francophone au sein de la SAANB, afin que cette dernière puisse poursuivre, en consultation avec ses partenaires dans les différentes régions de la province la mise en place d'une structure provinciale francophone d'accueil et d'intégration des immigrants.

En terminant, nous ne prétendons pas avoir répondu à toutes les questions complexes et interreliées qui se posent lorsqu'il est question de croissance démographique. Nous espérons cependant avoir alimenté vos réflexions et contribué de façon utile à vos travaux.



Marie-Pierre Simard
Présidente de la SAANB